



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MAI 2023**

<p><u>Présents</u> : - J.C. CUGNET – C.BEGUINOT - C. DROMARD - G.LHEUREUX– M. HUMBERT – X.HUSSON - C. LAPERSONNE – M.C. REMY – M.ZIMMERLIN</p>	<p><u>Excusé</u> : néant <u>Absent</u> : Céline FORT</p>
<p><u>Présidente</u> : Marie Claude REMY</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT</p>
<p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Communication du Maire et des Adjoints2) Gestion de la forêt communale : intervention de M. Libault, Responsable de l'Unité Territoriale ONF3) Echange de parcelle entre la commune et Charles Henri HUMBERT4) Echange de parcelle entre la commune et Michael ZIMMERLIN5) Nouvelle signalétique village : tarification6) Désignation d'un référent déontologue des Elus Locaux7) Mise à jour du règlement intérieur et de la tarification de la salle des fêtes8) Questions diverses	

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé.
L'ordre du jour est ensuite déroulé.

Gestion de la forêt communale : L'intervention de M. Libault, responsable de l'unité territoriale à l'ONF, est annulée à sa demande. Le conseil municipal poursuit sa réflexion de reprendre, ou pas, les services de l'ONF pour la gestion de la forêt communale dont les tarifs avaient été jugés prohibitifs pour les travaux effectués. En parallèle, des renseignements vont être pris pour faire réaliser un plan de gestion par un cabinet tiers, qui permettrait à la commune de remplir les exigences de l'ONF vis-à-vis du label PEFC.

Echange de parcelle entre la commune et M. Charles-Henri HUMBERT : Madame le Maire informe les membres de son conseil d'une demande d'échange de parcelles de terrain, émanant de M. Charles-Henri HUMBERT, représentant l'indivision HUMBERT Denis, concernant la parcelle AD 1683 pour une surface de 37 ca avec les parcelles AD 947 et 949 qui ont été frappées d'alignement suite à une procédure d'élargissement de voirie. Pour régulariser cette situation, comme le stipule la délibération N°22-29 du 19 Septembre 2022, il est possible d'envisager un échange de parcelles, à surface égale.



M. Charles-Henri HUMBERT propose d'échanger les parcelles AD 947 et 949 contre la parcelle AD 1683 d'une surface de 37 ca. Cette parcelle ayant été désaffectée du domaine communal puis déclassée, il est possible d'envisager cet échange. Le conseil municipal approuve cet échange.

Pour : 8

Contre : 0 :

Ne prend pas part au vote : Marie-Anne HUMBERT

Echange de parcelle entre la commune et M. Michael ZIMMERLIN : Madame le Maire informe les membres de son conseil d'une demande d'échange de parcelles de terrain, émanant de M. Michael ZIMMERLIN, concernant les parcelles AD 1649, 1644 et 1646 pour une surface totale de 41 ca qui ont été frappées d'alignement suite à une procédure d'élargissement de voirie. Pour régulariser cette situation, comme le stipule la délibération N°22-29 du 19 Septembre 2022, il est possible d'envisager un échange de parcelles, à surface égale. M. Michael ZIMMERLIN propose d'échanger les parcelles AD 1649, 1644 et 1646 pour une surface totale de 41 ca, contre la parcelle AD 1651 d'une surface de 38 ca et la parcelle AD 1652 d'une surface de 9 ca. Ces 2 parcelles ayant été désaffectées du domaine communal puis déclassées, il est possible d'envisager cet échange. Le conseil municipal approuve cet échange, moyennant une soulte de 180€ correspondant aux 6 ca d'écart entre ces parcelles.

Pour : 8

Contre : 0 :

Ne prend pas part au vote : Michael ZIMMERLIN

Nouvelle signalétique village – tarification : Le projet de nouvelle signalétique communale est présenté au conseil municipal. Cette signalétique présenterait aux usagers via un fléchage dans les rues (mât + lames), les différentes activités et points d'intérêts du village (points de vue, mairie, église, aire de jeux, cimetière...). Il sera également proposé aux acteurs privés du territoire de la commune d'être annoncés (maison de champagne, gîte, chambre d'hôtes, hôtel...) moyennant une participation financière de 210 €HT par lame. Le devis de la société Boomerang s'élève à 10 671 €HT sur une base 40 lames. Une nouvelle information aux habitants et intéressés va être faite, sous forme d'une réunion, afin de déterminer le nombre total de lames à commander.

Désignation d'un référent déontologue des élus locaux : La loi 3DS du 21 février 2021 prévoit que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Ce déontologue, qui doit être désigné avant le 1^{er} juin 2023, a donc un rôle de prévention qui peut éviter des poursuites judiciaires en incitant les élus à se poser les bonnes questions et à adopter les bons comportements. Il exerce des missions exercées en toute indépendance et impartialité. Le conseil municipal propose de désigner M. **Nicolas Sens-Salis**.

Pour : 9

Contre : 0



Mise à jour du règlement intérieur et de la tarification de la salle des fêtes : Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes et la nouvelle tarification suivante, applicable à compter du 2 Mai 2023.

- Forfait week-end Habitants de Mutigny : 250 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 30 euros
- Forfait week-end Habitants extérieurs : 385 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 30 euros
- Vin d'honneur (1/2 journée maximum) : 120 euros
- Participation aux frais de chauffage (Novembre-Mars) : 10 euros
- Forfait 2h en semaine (uniquement du mardi au jeudi)
- Entreprises et personnes domiciliées à Mutigny : 10€
- Forfait 2h en semaine (uniquement du mardi au jeudi)
- Entreprises et personnes extérieures à Mutigny : 60€
- Forfait nettoyage des lieux : 100€ à la demande du preneur

Pour : 9

Contre : 0

La séance est levée à 20h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 5 juin 2023 à 18h30.